



Cellule de vigilance sécheresse

Réunion du mercredi 10 août 2022 – 10h30 - 12h00

Relevé de décisions

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture introduit la cellule de vigilance en excusant M. Le Préfet et en indiquant que la cellule du 18 août est maintenue.

Une dégradation de la situation hydrologique est constatée. Il est noté une forte affluence de population dans le département. La pluie est annoncée ce week-end mais des restrictions supplémentaires sont nécessaires. Il s'agit de prendre des mesures adaptées.

M. Le Directeur de la DDTM présente l'ordre du jour comprenant un point de situation hydrologique et des mesures de restrictions. Il rappelle le caractère opérationnel de cette cellule et invite les intervenants à être synthétique dans leurs présentations afin de laisser du temps aux échanges.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages (pluviométrie, eaux superficielles, état des lieux (OFB); eaux souterraines, situation de l'alimentation en eau potable (ARS), situation du fleuve Charente et projections (EPTB), point agronomique (OUGC)

2- Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (DDTM)

1 – Point sur l'évolution de la situation hydrologique et des usages

• **Pluviométrie/état des sols** : données techniques et analyse transmises par Météo France (présentation DDTM)

Les dernières pluies significatives remontent à fin juin. Depuis le 1er juillet 2022, les sols s'assèchent progressivement en l'absence de pluie significative. Le mois de juillet a été marqué par un temps chaud et sec avec une nouvelle canicule du 12 au 19 juillet. Depuis 1960, c'est le deuxième mois de juillet le plus sec, le deuxième plus chaud en considérant les températures maximales quotidiennes.

Les prévisions pour les jours à venir indiquent un temps caniculaire jusqu'à vendredi et un temps changeant, devenant instable avec averses à partir de samedi soir et un risque d'orage dimanche.

• **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : données transmises par la DREAL Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM).

La DDTM fait un point d'information sur l'accès aux données et rappelle que pour consulter les données de débit ayant un caractère officiel et utilisées pour déclencher les mesures de restrictions des usages, le site est celui-ci : http://spcmia.yo.fr/etiage/etiage_VCA_v1.3/

Les stations débitométriques présentent des niveaux au DCR ou proche pour la majorité des bassins versants sauf sur le bassin de la Seugne inférieur à la moyenne et au DOE.

L'EPTB indique qu'il existe des difficultés sur le nouveau site et qu'il n'est pas possible de travailler avec des données qui ne sont pas actualisées sur une période d'étiage.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) données et présentation OFB.

Les passages sur le terrain ont été réalisés les 08 et 09 août. Un point est réalisé sur l'évolution de la situation entre les deux dernières campagnes d'observation. Ainsi, entre le 25 juillet et le 09 août, sur 90 stations, la Charente-Maritime est passée de 37 à 43 assecs, de 10 à 9 écoulements non visibles, de 19 à 27 écoulements visibles faibles et de 29 à 11 écoulements visibles acceptables. La situation s'est dégradée en particulier sur les têtes de bassins.

• **Eaux souterraines** : données fournies par le BRGM et ORB Région Nouvelle Aquitaine (présentation DDTM)

La vidange des nappes se poursuit. A cette époque de l'année, il faudrait plusieurs semaines de pluies pour inverser la tendance actuelle.

A la fin du mois de juillet, l'année 2022 se situe au deuxième rang des années les moins favorables, derrière 2005.

• **Alimentation en eau potable** : données de l'ARS, Eau 17 et la CDA de la Rochelle (présentation ARS)

L'ARS indique qu'après les fortes pointes enregistrées lors du week-end prolongé du 14 juillet, les consommations de début août restent soutenues sur les secteurs touristiques.

Les niveaux piézométriques des nappes du département poursuivent une baisse constante. De nombreux captages montrent des niveaux équivalents voire inférieurs aux minima connus pour la saison. Un point de vigilance est apporté sur le réseau littoral :

- Le captage du Bouil de Chambon à Trizay a été ménagé de façon à conserver un potentiel en réserve vis-à-vis de la résurgence de Lucérat à Saintes qui montre des signes de faiblesse.

- Les captages de La Bourgeoisie et Pompierre à Saujon et Le Chay (Pays Royannais) accusent une forte baisse depuis le 1er août, pour atteindre des niveaux piézométriques très bas (inférieurs aux minima sur Pompierre)

- Les relevés des niveaux d'eau superficielle effectué par la CDA La Rochelle sur l'ensemble des bassins versants du Curé et du Virson à l'amont des points de captage de Fraise/Bois Boulard et Anais montrent une situation très préoccupante.

Un point de situation sur le fleuve Charente est réalisé. Le site de Coulonge (usine + forages) produit 17 500 m³/j. La dégradation de la qualité de l'eau brute de La Charente est, pour l'instant, sans incidence sur la qualité des eaux traitées. A ce jour, il n'a pas été constaté de remontée du bouchon vaseux.

Une augmentation des consommations est attendue pour le week end du 15 août et au regard de la période de canicule.

La CDA précise que les réserves dans les nappes descendent ce qui complique la situation et présente un risque pour la fin de l'étiage et notamment en septembre.

EAU 17 explique que l'alimentation en eau potable est gérée avec des systèmes interconnectés et qu'il y a encore un peu plus d'un mois à tenir. En général la consommation tend à baisser autour du 20 août.

Le CD 17 évoque le cas du bouchon vaseux en cette période de grandes marées et questionne sur la gestion des barrages et du niveau de la Charente. Une précision technique est apportée sur la gestion du barrage de Saint Savinien.

La DDTM propose la mise en place d'une veille pour la gestion du week-end, un calage entre les différents intervenants se déroulera post cellule de vigilance.

L'EPTB précise que hormis une gestion préventive en amont, il est impossible de contre-carrer cette situation, ni par le débit de la Seugne ni par le lâcher des barrages.

La CDA alerte sur une coupure éventuelle du prélèvement Charente. Pour soulager Fraise et Bois Boulard, Varaize est utilisé mais nitraté, c'est pourquoi il est nécessaire d'apporter un prélèvement de la Charente pour diluer.

Le CD 17 précise que si un besoin de fermer est acté, une gestion très fine doit être coordonnée avec tous les acteurs.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture demande la mise en place d'un plan de secours en perspective du week-end du 15 août. Une réunion organisée par la DDTM se tiendra avec tous les acteurs ce mercredi 10 août pour définir les modalités d'organisation.

- **Situation du fleuve Charente et projections** : données EPTB Charente présentation DDTM

L'EPTB présente la situation du bassin de la Charente, les débits des indicateurs de la ressource et les simulations.

Les barrages se situent à 54 % de remplissage (11,4 Mm³) soit un déficit de 1Mm³ par rapport à une année médiane. La diminution des lâchers est nécessaire pour assurer un soutien d'étiage efficient en septembre et octobre. Le scénario des lâchers de barrage est présenté ainsi que la projection des diminutions, ce qui impliquerait un taux de remplissage de 8,5 % soit 1,8 Mm³ environ au 31 octobre.

Suite aux questions de la dernière cellule de vigilance, l'EPTB présente l'origine de l'eau à Beillant en 2022 : 45 % provient de la Touvre/Karst, 35 % de Vindelle et 20 % de Beillant.

L'EPTB présente le suivi qualitatif (température/oxygène) de l'estuaire mis en place récemment et situé à Tonnay Charente.

- **Point Conchyliculture** (Comité Régional Conchylicole)

Le CRC présente la température et la salinité de l'eau depuis le 19 juin.

La salinité est stable, au-dessus de la normale de saison (+1,5‰), la température moyenne de l'eau est stable, légèrement au-dessus de la normale de saison.

Un point numération des larves d'huîtres en Charente-Maritime est présenté.

Concernant la filière mytilicoles, en conclusion, les quantités récoltées sur les trois sites, sont caractéristiques d'une saison 2022 peu performante.

- **Agronomie, stade des cultures** : données de l'EPMP et de l'OUGC Saintonge (présentation OUGC).

L'OUGC Saintonge présente le stade et l'état des cultures et de la nécessité d'eau pour plusieurs cultures (maïs semence, maraîchage...).

2 – Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours et échanges sur les prévisions et mesures éventuelles de gestion à mettre en place (données et présentation DDTM)

• Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours – usage irrigation

La DDTM présente les mesures de restrictions de l'eau à usage d'irrigation. Au 10 août sur le périmètre EPMP, tous les bassins de gestion sont en crise soit interdiction totale de prélèvements à usage d'irrigation y compris cultures dérogatoires.

Sur le périmètre de l'OUGC Saintonge : 3 bassins sont en crise (Gères Devise, Boutonne et Antenne Rouzille), 4 bassins sont en coupure (Charente aval, Bruant, Seudre aval et moyenne) 1 bassin est en mesure d'alerte, la Seugne (7 % volume hebdomadaire + mesures préventives). Les bassins n'ayant pas déclenchés de seuil sont en mesures préventives (Arnoult, Fleuves côtiers de Gironde et Seudre amont).

Sur les autres bassins (Cogest'eau/Dordogne) : coupure sur Isle aval, alerte sur Dronne aval, Aume Couture et Né sont en crise.

La chambre d'agriculture propose 2 nuits de coupure sur le bassin de la Seugne pour la période de grandes marées et précise qu'il n'est pas envisageable de mettre en place une coupure totale. Des besoins en irrigation sont encore nécessaires pour la survie des exploitations et les indicateurs n'ont pas franchi les seuils.

La DDTM indique que cela va dans le bon sens et que cette proposition montre la solidarité de tous les usages.

Aquanide précise que sur l'Arnoult d'ici la fin de la semaine, l'apport de l'irrigation sera nul d'une manière globale et mentionne des récoltes record pour le maïs sur ce bassin.

La Fédération de Pêche informe du suivi des écoulements réalisés et précise qu'il y a actuellement 723 kms d'assecs recensés sur 1470 kms suivis. La situation est critique et elle regrette le manque d'anticipation et le peu de mesures préventives.

L'EPTB souhaite saluer le système de fonctionnement de la gestion de l'étiage en Charente dont le comité de suivi de l'étiage se réunit de manière hebdomadaire. Les échanges et la concertation se font dans ce cadre. Il serait intéressant que les échanges soient interdépartementaux.

• Point sur les indicateurs et restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM) – Autres usages

Des mesures de restrictions de premier niveau élaborées à partir du guide sécheresse de 2021 ont été prises par arrêté 22EB615 du 16 mai 2022. Cet arrêté concerne tous les usages, à un 1er niveau d'alerte à l'échelle du département. L'arrêté 22EB738 applicable depuis le 21 juillet 2022 est venu renforcer celles déjà en vigueur depuis le 16 mai. Les limitations concernent des usages de l'eau pour les professionnels, collectivités et particuliers. Parmi les restrictions renforcées, l'arrosage des pelouses et le fonctionnement des douches de plage sont interdits.

• Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelles à mettre en place.

Un renforcement des mesures de restrictions tous usages est soumis à l'avis de la cellule de vigilance. Il s'agit de passer l'ensemble du département à un niveau de restriction correspondant à la crise avec les mesures de restriction correspondantes, conformes aux recommandations du guide national du ministère de l'Environnement de juin 2021.

Le CRC demande s'il est constaté une progression de la consommation d'eau potable sur le littoral depuis plusieurs années.

EAU 17 répond qu'il est constaté une progression de la population « permanente » sur le littoral et que cette augmentation pose question. Les pointes estivales de consommation sont très corrélées avec le climat.

Le CD 17 propose que soit repris des pictogrammes sur le site de la Préfecture pour une meilleure visibilité et communication.

La CDA mentionne qu'il existe une incompréhension de la population face à une situation où des mesures strictes s'appliquent à tous usages alors que l'irrigation se poursuit.

M. Le Secrétaire Général précise que des mesures fortes et lourdes ont été prises pour l'agriculture et qu'elles sont très largement suivies. Pour ceux qui ne respectent pas, les services de l'état ont fait ce qu'il faut. Il est important que tout le monde fasse des efforts.

La fédération de pêche demande quand seront revus les seuils. Les citoyens sont outrés de voir des cours d'eau en assècs.

Le CD 17 indique qu'un travail collectif est à réaliser sur la programmation des curages.

En vue de la prochaine ouverture anticipée de la chasse au gibier d'eau, le remplissage et la remise à niveau des mares de tonne sont interdits, à l'exception des bassins des marais des bords de Gironde Nord et Sud où la superficie des mares est limitée à 1 ha.

M. le Secrétaire Général conclut la cellule de vigilance en remerciant les participants, en résumant les décisions prises lors de cette cellule de vigilance consistant à un renforcement des mesures de restriction, aussi bien pour l'irrigation que pour les autres usages. Il invite les membres de la cellule de vigilance à se retrouver le 18 août 2022 à 10h30.

Le Secrétaire Général,



Pierre MOLAGER

